



**CinePrest enregistré le 24 septembre 2019 sous le numéro W281009530 en  
préfecture d'Eure-et-Loir**

## **Procès-verbal**

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'association, s'est tenue le 7 septembre 2023 à 19h30

au foyer communal de Saint-Prest

M. Jean Traissac, après avoir convoqué les spectateurs et adhérents de CinePrest, dans les délais requis par les statuts du 23 septembre 2019 (article 6) a ouvert l'assemblée générale ordinaire à 19 h45. La parole a été donnée au président de séance, M. Jean-Bernard Lefoix, assisté de Mme Françoise Baumer pour le secrétariat.

M. Jean-Bernard Lefoix a remercié l'assistance de leur présence et présenté la situation de CinePrest à ce jour, en expliquant les moyens nécessaires pour pérenniser CinéPrest, précisant que 7 à 9 projections sont prévues pour l'année à venir en fonction du nombre d'adhérents qui définit le budget disponible.

A l'ouverture de séance, 27 personnes sur 46 à jour de leur cotisation étaient présentes et se sont exprimées à main levée sur l'ordre du jour de la convocation.

### **1) Rapport moral présenté et lu par Mme. Françoise Baumer ;**

- ***Rappel de l'objet statutaire et des valeurs de l'association ;***

*CinePrest a été créé en 2019 à l'initiative de Jean TRAISSAC et avec l'approbation de Monsieur le Maire de l'époque (Jean-Marc CAVET), conformément aux dispositions de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et de son décret d'application du 16 août 1901.*

*Son siège social est actuellement situé 3 rue Robert Raynaud à Saint-Prest (28300).*

*Déclarée le 24 septembre 2019, l'association a pour objet la diffusion de films de cinéma dans le cadre d'un cinéclub affilié à une fédération ; l'activité peut s'étendre à tous les types de manifestations culturelles : concerts, expositions, conférences, débats, rencontres, festivals, etc. Lorsque des séances en **plein air** sont organisées par un ciné-club, ces séances sont régies par le régime spécifique des séances en plein air. Les associations affiliées ne peuvent se procurer les films que par le biais de leur fédération. CinePrest est affilié à la fédération INTERFILM, une des plus importantes de France, habilitée par le ministère de la culture et de l'éducation nationale à diffuser la culture cinématographique.*

*Avec un catalogue de plus de 5 000 films, mis à jour régulièrement, il est possible de répondre à l'attente des adhérents de l'association. L'accès à ces films est encadré juridiquement pour la diffusion ; CinéPrest s'acquitte d'un droit annuel de 120 euros et de droits de diffusion, reversés à la SACEM, d'environ 250 euros en moyenne par film. Cela constitue une charge financière non négligeable, à laquelle il faut ajouter les assurances obligatoires et des frais annexes. Pour s'acquitter de cette charge, les cotisations et abonnements des adhérents sont indispensables.*

*Le déroulement des séances est très encadré : le film est présenté par l'animateur qui donne des précisions sur le cinéaste et sa carrière, le courant cinématographique auquel peut appartenir l'œuvre, et qui engage les spectateurs à être attentifs à un certain nombre d'éléments formels et dramaturgiques sur lesquels portera le débat organisé à l'issue de la séance.*

*L'association se compose de personnes physiques intéressées par l'objet social et souhaitant contribuer à celui-ci. Les membres sont tenus au paiement d'une cotisation annuelle dont le montant et l'échéance de renouvellement sont fixés chaque année par*



*l'assemblée générale sur proposition du bureau. Les membres s'engagent à prendre connaissance des statuts et du règlement intérieur éventuel.*

*Les valeurs de l'association sont conformes à la laïcité qui est un principe inscrit dans la Constitution. Elle garantit la liberté, l'égalité de tous les citoyens quelle que soit leur croyance. Cela est confirmé par la signature du Contrat d'Engagement Républicain (CER) respectant le pacte Républicain et les valeurs fondamentales qui y sont liés.*

- **Gestion de la trésorerie**

*La gestion de la trésorerie de l'association est saine et le rapport financier qui vous sera présenté au cours de cette séance vous permettra d'apprécier la rigueur de la gestion de l'association.*

*Les opérations comptables ont été saisies et vérifiées par Monsieur Jean-Luc Verspieren. A la suite de cet exposé, nous soumettrons à votre vote les résolutions habituelles relatives à l'approbation des comptes, au quitus de gestion et à l'affectation du résultat.*

*Nous sommes en septembre, les résultats ne sont donc pas établis sur une année civile mais par saison : d'octobre 2022 à juin 2023 et octobre 2023 à juin 2024.*

*Une modification de la tarification va vous être proposée avec une cotisation annuelle, pour être en conformité avec les statuts.*

*La survie de l'association ne pourra être assurée que grâce à la présence de fidèles spectateurs présents à chaque projection. Ce qui rend très fragile la durabilité de l'association. Dans ce contexte, il est nécessaire de trouver davantage d'adhérents ; actuellement la fréquentation plafonne à 20 -25 participations par séance.*

- **Communication**

*La communication est faite par intermédiaire d'un site web disponible depuis le 17/09/2019.*

*L'édition et la direction de la publication du site [www.cineprest.fr](http://www.cineprest.fr) sont assurées par Catherine Sauger. L'hébergeur du site [www.cineprest.fr](http://www.cineprest.fr) est la société OVH.*

*La communication se fait encore par l'intermédiaire de la page Facebook de CinePrest, elle-même relayée par la page Facebook « Saint-Prestois infos Et Entraide » gérée par Mme Béatrice York.*

*La communication se fait également par la mise en place de « chevalets » sur la voie publique et par la diffusion d'informations sur le « panneau pocket » de la mairie.*

- **Projets envisagés:**

*Création d'une commission limitée à 10 membres à jour de leur cotisation 2023/2024 sous le contrôle du bureau de l'association. Cette commission sera représentative de l'association et aura pour mission de sélectionner environ 6 films dans les catégories et genres votés et retenus en assemblée générale. Les films seront sélectionnés sur une catégorie de 9 genres de films. Ces films seront proposés en fin de séance et le vote de l'assistance déterminera la projection de la séance suivante.*

- **Remerciement des membres impliqués, des bénévoles et des donateurs.**

*Remercions les fidèles spectateurs présents à chaque projection, qui permettent la survie de CinePrest.*

## **Adopté à l'unanimité**

### **2) Rapport financier 2022/2023**

M. Jean-Luc VERSPIEREN a présenté le compte de résultat pour la saison d'octobre 2022 à juin 2023 qui fait apparaître un résultat de **- 53,71 €**

**Trésorerie : au 30/06/2022 = 1 799,39 €**  
**au 17/07/2023 = 1 745,68 €**

**Le rapport est accepté à l'unanimité par l'assemblée**

### 3) Rapport d'activité 2022 :2023

M. Jean TRAISSAC a présenté l'ensemble des activités qui se sont déroulées de septembre 2022 à juin 2023.

#### **9 séances de projection payantes**

Date	Titre du film	Nombre de spectateurs
Septembre 2022	Parasite	
Octobre 2022	L'étoile du nord	
Novembre 2022	To be or not to be (E. Lubitsch)	
26 janvier 2023	Alexandre le bienheureux (Yves Robert)	25
2 mars 2023	Rodin	28
30 mars 2023	La conspiration du Caire	23
16 mai 2023	La grande boucle	26
25 mai 2023	Le dernier métro (François Truffaut)	29
29 juin 2023	Mon oncle (Jacques Tati)	18

**Moyenne = 25 spectateurs**

#### **Autres activités**

Date	Titre du film	Nombre de spectateurs
8 mars 2023	Osama (Sedigh Barmak) Au profit de l'association « Mères pour la Paix » (comité de la vallée de l'Eure)	60
27 mai 2023	EO (Jerzy Skolimowski) Offert par la commune de Saint-Prest	60
Décembre 2022	Mon voisin Totoro (Hayao Miyazaki) Offert par la commune aux enfants des écoles de Saint-Prest	80

### 4) Budget prévisionnel pour la saison 2023/2024

La présentation faite par M. Jean-Luc VERSPIEREN, met en évidence la comparaison entre le réalisé 2022/2023 et le prévisionnel 2023/2024.

Pour réaliser un équilibre des comptes, il faudrait une quarantaine d'adhérents et une trentaine d'entrées par séance

## CinéPrest

### BUDGET PRÉVISIONNEL (7 projections) option 10.4 saison 2023 / 2024 (en euros)

	Réalisé 2022 / 2023	Réalisé 2022/2023 détail	Prévisions 2023 / 2024	
			25 entrées	40 entrées
<b>60-ACHATS</b>			<b>140</b> (DVD)	<b>140</b>
<b>61-SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>2222,74</b>	<u>Droits</u> 2 S 2022 = 659,00 (3 films) 1 S 2023 = 1489,00 (6 films)	<b>2 350</b>	<b>2 150</b>
		<u>Fournitures doc=</u>	400	200
		<u>Assurance = 74,74</u>	80	80
		<u>Cotisation fédération</u>	120	120
<b>62-AUTRES SERVICES EXT.</b>	<b>19,97</b>	Publicité = 19,97	150	120
		Frais bancaires	50	50
		Internet	60	60
<b>67-CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>				
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>2 242,71</b>		<b>2 750</b>	<b>2 520</b>
<b>70-VENTE DE PRODUITS</b>	<b>1 189,00</b>		<b>700</b>	<b>1 120</b>
<b>74-SUBVENTIONS</b>	<b>1 000,00</b>	Commune St-Prest = 1 000 FDVA Eure et Loir	<b>1 000</b> <b>800</b>	<b>1 000</b> <b>0</b>
<b>75-AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>		Cotisations (10€) Dons	<b>250</b>	<b>400</b>
<b>76-PRODUITS FINANCIERS</b>				
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>2 189,00</b>		<b>2 750</b>	<b>2 520</b>

Un point fait débat :

- La ligne achats « code 60 » de 140 €, qui jusqu'à présent n'était pas budgétée, a interpellé l'assistance.

L'achat des DVD permettrait à l'association de constituer une cinémathèque.

Après les explications fournies par Jean TRAISSAC et Jean-Luc VERSPIEREN, nous sommes passés aux votes.

Le résultat est le suivant :

- 22 Voix Pour
- 4 voix abstentions
- 1 Voix contre

**Le budget prévisionnel a été adopté avec 22 voix sur 27.**

Il est confirmé, que l'achat des DVD permettra de constituer une cinémathèque. Cette cinémathèque sera mise à disposition des adhérents, moyennant une contribution (locations).

#### **5) Activités prévues pour la saison 2023/2024**

La présentation a été faite par Jean TRAISSAC et Jean-Luc VERSPIEREN

#### **7 séances de projection payantes**

Date	Titre du film	Nombre de spectateurs
octobre 2023		
novembre 2023		
janvier 2024		
mars 2024		
avril 2024		
mai 2024		
juin 2024		

**Produits nécessaires => 1 800 € de subventions + 25 spectateurs / film**

**ou 1 000 € de subventions + 40 spectateurs / film**

### Autres activités proposées

Date	
16 septembre 2023	Projection d'un film sur le village et la vigne de Saint-Prest réalisé par Sol Ballester à l'occasion des journées du Patrimoine
	Concours de jeux vidéo
	Conférences Sujets proposés : Antoine Hamel le tournage d'un film
	Projection pour l'association « Saint-Prest Environnement »
	Proposition de Sol BALLESTER de créer une section "Jeune cinéaste". (A étudier)

Les propositions d'activités sont **adoptées à l'unanimité**, et peuvent être complétées sur proposition des membres de l'association par l'intermédiaire de l'adresse mail : [cineprest28@gmail.com](mailto:cineprest28@gmail.com).

### **6) Création d'une commission pour le choix de films.**

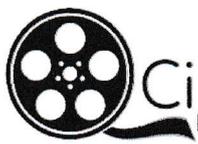
Cette commission, sous le contrôle du bureau, aura pour mission de proposer 6 films pour chaque séance, qui seront soumis au vote des spectateurs pour la séance suivante. Le choix des films doit se faire conformément aux dispositions énoncées dans le rapport moral.

*Avec un catalogue de plus de 5 000 films, mis à jour régulièrement, il est possible de répondre à l'attente des adhérents de l'association. L'accès à ces films est encadré juridiquement pour la diffusion ; CinéPrest s'acquitte d'un droit annuel de 120 euros et de droits de diffusion, reversés à la SACEM, d'environ 250 euros en moyenne par film. Cela constitue une charge financière non négligeable, à laquelle il faut ajouter les assurances obligatoires et des frais annexes. Pour s'acquitter de cette charge, les cotisations et abonnements des adhérents sont indispensables.*

#### **GENRE DES FILMS**

Aventure – Guerre – Histoire – Action

1. Comédie
2. Drame – Comédie dramatique
3. Fiction jeunesse (film ou animation)
4. Film musical
5. Policier – espionnage
6. Science fiction – fantastique – horreur
7. Western
8. Documentaires pour adultes et enfants



Quatorze (14) personnes ont proposé leur candidature pour faire partie de la "commission films".

Le Bureau a retenu dix (10) personnes, comme prévu dans l'ordre du jour, pour initialiser cette Commission. La liste de ses 10 membres est annexée au procès-verbal.

La présidente ou le président qui sera identifié à l'ouverture de chaque réunion de la commission devra rédiger un compte rendu qui sera transmis au bureau pour validation.

Notons que la liste est limitée à 10 membres de l'association à jour de leur cotisation 2022/2023

La personne qui présidera la séance aura une voix prépondérante, si nécessaire, pour le choix de la liste à proposer en séance de projection.

Pour la première projection prévue le 26 octobre 2023, il a été accepté que la Commission sélectionne le film.

Après la présentation qui a été faite et décrite ci-dessus, **l'Assemblée générale a voté à l'unanimité son adoption.**

Modalités de fonctionnement :

La Commission doit être constituée d'au moins un membre du Bureau.

Par l'intermédiaire du secrétariat de l'association, une convocation sera envoyée aux membres de cette commission dans un délai supérieur à 15 jours de la date avec l'heure et le lieu de la réunion.

Un compte rendu sera rédigé et transmis au secrétariat de l'association (bureau).

Pour éviter de multiplier les réunions, il peut être défini plusieurs séances de projection (6 films par séance) lors d'une même réunion (Prendre en compte le calendrier du rapport des activités).

## **7) Définition des cotisations pour la saison 2023/2024 et des différents tarifs.**

Il est proposé une cotisation de 10 € pour l'année par membre, avec un prix par séance à 4 €.

Le prix de séance sans abonnement sera de 6 €.

**La proposition est adoptée à l'unanimité par l'Assemblée Générale**

## **8) Election du nouveau bureau conformément à l'article 7 des statuts**

Les bulletins de candidatures, reçus avant le 5 septembre 2023, ont permis d'établir la liste présentée.

Les candidatures sont les suivantes :

Mme BAUMER Françoise, Mme SAUGER Catherine, M. TRAISSAC Jean, M. VERSPIEREN Jean-Luc  
LEFOIX Jean-Bernard, M. BORIE Jean-Pierre ;

**Après présentation individuelle, à la demande de l'Assemblée générale, le vote a confirmé les candidatures au bureau de l'association à l'unanimité.**

Conformément à l'Article 7 des statuts, les membres du nouveau Bureau se réuniront prochainement pour élire la prise en charge de :

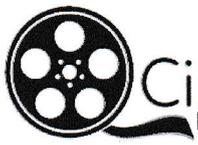
La présidence

Le Secrétariat

La Trésorerie

La gestion du site Internet

Les suppléants



Un procès-verbal sera rédigé et communiqué aux adhérents et en préfecture.

La liste de candidatures est annexée au procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 7 septembre 2023.

## **9) Questions diverses :**

- la première question porte sur le choix du film pour la séance du 26 octobre 2023. Il sera sélectionné par la commission et validé par le bureau.
- La deuxième question concerne la diffusion du Procès-verbal aux membres de l'association. Il sera diffusé par l'intermédiaire du site Internet de l'association, [www.cineprest.fr](http://www.cineprest.fr), après validation par le bureau. Les statuts y seront également disponibles.
- La troisième question est sur la communication de CinePrest pour la diffusion des séances. Elle se fera par l'intermédiaire du panneau Pocket de la mairie de Saint-Prest et celui de Jouy, les chevalets déjà utilisés et par Facebook.
- Une information est donnée sur la révision des statuts dans un délai de 3 à 4 mois, une assemblée générale extraordinaire sera convoquée, conformément à l'article 12 des statuts.

Personne ne demandant plus la parole et l'ordre du jour étant épuisé, cette assemblée générale ordinaire a été clôturée à 21 h05 par le président de séance Jean-Bernard LEFOIX.

Rédigé le 11 septembre 2023 à Saint-Prest

Le président de séance

Jean-Bernard LEFOIX

La secrétaire de séance

Françoise BAUMER

Diffusions : Préfecture d'Eure-et-Loir (28 000) et membres de l'association

Pièces annexées au procès-verbal :

- Convocation à l'assemblée générale ordinaire de CinePrest
- Feuille de présence des adhérents et signatures
- Lite des candidatures au bureau
- Lite des candidatures commission de sélection des films à proposer aux spectateurs lors des séances de projections